



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

COMPTE RENDU des DELIBERATIONS prises par le COMITE SYNDICAL du SIEDA lors de son ASSEMBLEE GENERALE du 30 JUIN 2026

Etaient présents : BAILLIARD Olivier – BARBET Florian – BARBEZANGE Jacques – BERNIE Christophe – BESSAOU Magali – BONNET Christian – BON Laurent – BOURHIS Yann – CADENET Thierry – CALMELS Jean Luc – CALVET Jean- Marc – CAMBON Jean Bernard – CASTANIER Bernard – CAVALLIER Guillaume – CENRAUD Alain – COUDERC Maurice - DAVID Sébastien – FABRE Jean Marc – FAJOU Florian – FARJOU Jean Luc – LABORIE Christian – LACAN Jacky – MAFFRE Patrice – MARTY Rémy – MARTY Patrick – MARTY Paul – MASBOU Jean Pierre – MAZARS Brigitte – NOUVIALE Alain – POUZOULET LIGUE Didier – QUATTROPANI Maurice – REVELLAT Christian – RIVEMALE Patrick – RUFFIE Bertin – SAINT-AFFRE Julien – TAILLEFER Jean-Luc – TROIN Coralie – VERDIE Bernard – VISSEQ Michel

Election du Président du SIEDA

Il précise que le Président est élu parmi les délégués présents, en notant que seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature. Le doyen de séance demande aux candidats à la présidence de bien vouloir se faire connaître puis de se présenter. Le doyen de séance enregistre les candidatures déposées.

Monsieur Sébastien DAVID se présente à la présidence du SIEDA.

Le doyen demande aux délégués de procéder au vote du Président.

Après un vote Monsieur Sébastien DAVID est élu Président du SIEDA

Election des Vices-Présidents du SIEDA

Afin de préserver l'efficacité de la gouvernance, il est proposé de mettre en place un Premier Vice-Président et 10 Vice-Présidents.

le Comité Syndical a élu, à l'unanimité les Vice-Présidents comme suit :

- Premier Vice-Président : Jean Marc CALVET

Et 10 Vice-Présidents suivants par ordre alphabétique :

ALIES Monique - BARBEZANGE Jacques - BERNIE Christophe - CADENET Thierry - MARTY Rémy - MASBOU Jean Pierre - POUZOULET -LIGUE Didier - QUATTROPANI Maurice - SOLIER Anne – Claire - VERDIE Bernard

Composition de la commission d'appel d'offres

le Comité Syndical a élu à l'unanimité, la commission d'appel d'offres comme suit :

Monsieur Sébastien DAVID – Président du SIEDA

Membres titulaires (siégeant à la CAO ou aux CAO Ad Hoc)

- Christian BONNET -Jean Luc CALMELS -Bernard CASTANIER -Jacky LACAN -Bernard VERDIE

Membres suppléants

- Didier POUZOULET-LIGUE - Patrick RIVEMALE - Bertin RUFIE - Coralie TROIN - Michel VISSEQ

Composition de la commission d'ouverture des plis

le Comité Syndical a élu à l'unanimité, la commission d'ouverture des plis comme suit :

Membres titulaires

- Christian BONNET - Jean Luc CALMELS - Bernard CASTANIER - Jacky LACAN - Bernard VERDIE

Membres suppléants

- Didier POUZOULET-LIGUE - Patrick RIVEMALE - Bertin RUFIE - Coralie TROIN - Michel VISSEQ

Commission Consultative des Services Publics Locaux

le Comité Syndical a élu, à l'unanimité, la Commission Consultative des services publics locaux, comme suit :

Monsieur Sébastien DAVID Président du SIEDA

- Monique ALIES - Magali BESSAOU - Laurent BON - Alain NOUVIALE - Maurice QUATTROPANI

Comité Stratégique Très Haut Débit

le Comité Syndical a élu, à l'unanimité les représentant du Comité Stratégique comme suit :

Représentant titulaire : Sébastien DAVID

Représentant suppléant : Jacques BARBEZANGE



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Désignation des représentants du SIEDA auprès des organismes extérieurs

Désignation du représentant du SIEDA auprès du SMICA

Monsieur Rémy MARTY est désigné représentant du SIEDA au SMICA

Désignation du représentant du SIEDA auprès de l'ADIL

Monsieur Paul MARTY est désigné représentant du SIEDA à l'ADIL

Désignation des représentants du SIEDA auprès du CNAS

Madame Anne-Claire SOLIER est désignée représentante du SIEDA au CNAS

Désignation des représentants du SIEDA auprès d'Aveyron Ingénierie

Monsieur Olivier BAILLIARD est désigné représentant du SIEDA à Aveyron Ingénierie

Désignation des représentants du SIEDA auprès de ENERCOA

Monsieur Didier POUZOULET -LIGUE est désigné représentant du SIEDA auprès d'ENERCOA

Désignation des représentants du SIEDA auprès de METHANAUBRAC

Monsieur Christian LABORIE est désigné représentant du SIEDA

Désignation des représentants du SIEDA auprès de METHACAUSSE

Désignation des représentants du SIEDA auprès d'Aveyron Innovation

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De désigner pour représenter le syndicat, les élus suivants, lesquels ici présents acceptent les fonctions ;

Représentants Titulaire

Jacques BARBEZANGE -Christophe BERNIE - Thierry CADENET - Jean Luc CALMELS -

Jean Marc CALVET

Représentants Suppléants

Christian BONNET - Christian LABORIE - Paul MARTY - Rémy MARTY - Jean Pierre MASBOU

Désignation des représentants du SIEDA auprès de l'AREC

Le Conseil, après en avoir délibéré : DECIDE

- De désigner Monsieur Bertin RUFIE pour représenter SIEDA RODEZ auprès du Conseil d'Administration SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner Monsieur Bertin RUFIE pour représenter SIEDA RODEZ auprès de l'Assemblée Spéciale de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner Monsieur Bertin RUFIE pour représenter SIEDA RODEZ auprès des Assemblées Générales de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner Monsieur Bertin RUFIE pour représenter SIEDA RODEZ auprès du Comité d'Orientation Stratégique de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De doter le Président de SIEDA RODEZ de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision. »

Règlement Intérieur du SIEDA

le Comité Syndical a voté, à l'unanimité le Règlement Intérieur du Comité Syndical du SIEDA.

Délégation du Comité Syndical au Président du SIEDA

Il est proposé une liste d'attributions qui pourraient être déléguées à Monsieur le Président :

- détermination des programmes de travaux, répartition des crédits, des subventions
- préparation, passation, exécution, règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- négociation et passation des conventions d'intérêt général avec les tiers en lien avec les compétences obligatoire et optionnelles du SIEDA (distribution publique d'électricité, de gaz, éclairage public, réseau de télécommunication, ...)
- négociation et passation des conventions d'entretien et de maintenance des matériels, mobiliers des locaux et de l'environnement du SIEDA
- négociation et passation des conventions relatives aux stages et formations non rémunérés au sein du SIEDA
- fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- organisation du contrôle des concessionnaires, de la bonne application des cahiers des charges des concessions en matière de distribution publique de l'électricité et du gaz
- réception des travaux
- établissement des dossiers de procédures administratives pour la réalisation des travaux
- opérations foncières concernant le SIEDA (propriétés bâties et non bâties)
- approbation des marchés et conventions de toute nature
- réalisations des emprunts, d'ouverture de ligne de trésorerie
- approbation des contrats d'assurance ou de leurs modifications
- décision sur les affaires pour lesquelles l'avis du SIEDA est demandé
- autorisation de vente de biens mobiliers



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Pour une bonne organisation des services et sous sa responsabilité, le Président pourra déléguer la signature de certaines actions aux DGS, DGAS et chef de service du SIEDA.

le Comité Syndical délègue à Monsieur le Président les attributions telles qu'elles sont définies dans la liste ci-dessus. Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à déléguer aux responsables de services la signature de certains actes spécifiques à leurs missions.

Indemnités et frais de déplacement du Président et Vice Président

le Comité Syndical attribue au Président une indemnité au taux maximum en % de l'indice terminal fixé à 18.71% soit une indemnité de 769.08 € et pour les Vice-Présidents ayant délégation le taux maximum est fixé à 9.35% de l'indice terminal, soit une indemnité brute de 363.66 €. Le Comité Syndical autorise, à tout délégué, le remboursement des frais dus à un déplacement ou une mission rentrant dans le cadre des missions du SIEDA et sur présentation d'un état de frais.

Vu et affiché à la porte du SIEDA

Le 30 Juin 2026

Le Président du SIEDA

Sébastien DAVID